

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025\_160-DE

S<sup>2</sup>LO



CONTRAT EAU ET CLIMAT

**Bassin de l'Arve**

**2026 - 2027**

*Version 23 juin 2025*



« Provisoire »



LOGOS des signataires

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le



ID : 074-217402361-20250910-DEL2025\_160-DE

PROJET

## Table des matières

<b>I-Présentation générale</b> .....	<b>6</b>
I.1-Le territoire du contrat.....	6
I.2-La structuration des acteurs de l'eau .....	11
I.2.1-Eau potable et assainissement.....	11
I.2.2-Gestion des eaux pluviales .....	13
I.2.3-Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) ....	13
I.2.4-SAGE de l'Arve – Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve.....	13
<b>II-Les enjeux de l'eau du territoire</b> .....	<b>14</b>
II.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC.....	14
II.1.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et de son Programme De Mesures (PDM).....	14
II.1.2-Enjeux du territoire au regard du PBACC .....	14
II.2-Enjeux eau « autres » .....	15
II.2.1-Enjeux du SAGE de l'Arve.....	15
II.2.2-Enjeux transfrontaliers .....	15
<b>III-Présentation du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »</b> .....	<b>16</b>
III.1-Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE et PBACC.....	16
III.2-Contribution du contrat aux enjeux eau « autres » .....	16
III.3-L'instance de gouvernance du contrat .....	17
III.4-La structure porteuse du contrat .....	17
III.4.1-Présentation du SM3A.....	17
III.4.2-Dispositif d'animation envisagé.....	17
III.4.3-Modalités de réunion de l'instance de concertation .....	18
III.5-Adéquation du contrat avec les moyens prévus .....	18
III.6-Indicateurs de suivi du contrat .....	19
<b>IV-Le Contrat Eau et Climat « bassin de l'Arve »</b> .....	<b>20</b>
Article 1 - Objet du contrat.....	21
Article 2 - Périmètre et structure porteuse .....	21
Article 3 - Durée du contrat.....	21
Article 4 - Description du programme d'actions.....	21
Article 5 – Engagements des signataires .....	21
5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage d'actions .....	22
5.2. Engagement de la structure porteuse : SM3A.....	22
5.3. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse .....	23

5.4. Engagement du Département de la Haute Savoie .....	23
5.5. Engagement de l'Etat.....	23
5.6. Engagement de la République et Canton de Genève.....	23
5.7. Engagement de la Banque des territoires .....	24
Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat.....	24
Article 7- Modification et résiliation.....	24
<b>ANNEXE 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif financier.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 3 : Fiches d'identité des maitres d'ouvrage.....</b>	<b>28</b>

PROJET

## Introduction

Le bassin versant de l'Arve et de ses affluents, qui s'étend du Mont-Blanc au Rhône à Genève, couvre près de la moitié de la Haute-Savoie (2 164 km<sup>2</sup>). Ce territoire est marqué à la fois par son caractère montagnard – 60% du territoire se situant à une altitude supérieure à 1000 m, 20% à plus de 2 000 m et 6% sur des glaciers - mais aussi par son caractère transfrontalier, avec la proximité immédiate de la Suisse via le Canton de Genève. Au-delà de ces caractéristiques physiques, il comprend des richesses minérales, forestières, naturelles et hydrauliques exceptionnelles, mais connaît également une croissance démographique constante et soutenue et un fort dynamisme économique lié notamment à l'industrie et au secteur du tourisme.

Ce dynamisme a des conséquences sur l'état des masses d'eau : tensions sur la ressource en eau, milieux aquatiques dégradés (destruction de zones humides, corsetage des cours d'eau), pollutions générées par l'urbanisation et les activités industrielles, imperméabilisation des sols...

Les collectivités du bassin versant, et notamment le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) œuvrent depuis les années 1990 dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques, en partenariat étroit avec l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie. Le « contrat global » mis en œuvre grâce au 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau entre 2019 et 2024 peut prétendre à un bilan positif, avec 104 opérations réalisées (grand cycle et petit cycle) menées et 23,5 millions d'euros d'aides de l'agence mobilisées.

Afin de poursuivre les efforts engagés et d'anticiper les nouveaux défis engendrés par le changement climatique, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention 2025-2030. Le périmètre choisi correspond à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, parfaitement cohérent en matière de fonctionnement hydrographique, de gouvernance et de mobilisation des acteurs.

Pour les acteurs du territoire, les attendus de ce contrat sont multiples :

- En ce qui concerne le volet « grand cycle de l'eau », il s'agit pour les collectivités gémapiennes (SM3A et la CCG - Communauté de Communes du Genevois) de préserver et restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème (milieux aquatiques, humides) et favoriser la reconquête de la biodiversité).
- Pour le volet « petit cycle de l'eau », les collectivités souhaitent s'engager dans des actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement, de préservation/restauration de la qualité des eaux brutes des captages, de sobriété des usages, de réduction des fuites dans les réseaux, d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de gestion intégrée des eaux pluviales.

De façon plus globale, le contrat « Eau et Climat - Bassin de l'Arve 2026-2027 » s'inscrit en cohérence avec les grands cadres de planification : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 - et sa déclinaison via le Programme De Mesures (PDM) et son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) - ainsi que le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), et SAGE de l'Arve.

Lors du recensement des actions possibles auprès des porteurs de projets, près de 400 opérations ont émergé. Seules 149 sont retenues pour 16 maitres d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, car elles répondent a priori aux prérequis du 12<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau. Pour laisser le temps aux autres collectivités de répondre aux conditions générales du 12<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau a donc proposé une contractualisation sur deux ans dans un premier temps (2026-2027) qui sera suivie d'un second contrat de 3 ans pour la période 2028-2030 afin d'intégrer des collectivités qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aujourd'hui.

## I-Présentation générale

### I.1-Le territoire du contrat

Le territoire du contrat correspond au territoire du SAGE de l'Arve, mais aussi de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Arve, porté par le SM3A. Le SM3A est en effet EPTB depuis 2012 sur l'intégralité du périmètre du SAGE, et peut y exercer les prérogatives dévolues aux EPTB (art. L213-12 du code de l'environnement) notamment sur les territoires qui ne sont statutairement pas ses membres, ce qui est le cas pour la partie du bassin versant connectée à l'Arve en territoire Suisse et au Rhône (communauté de communes du Genevois).

Les principales caractéristiques du territoire du contrat sont les suivantes :

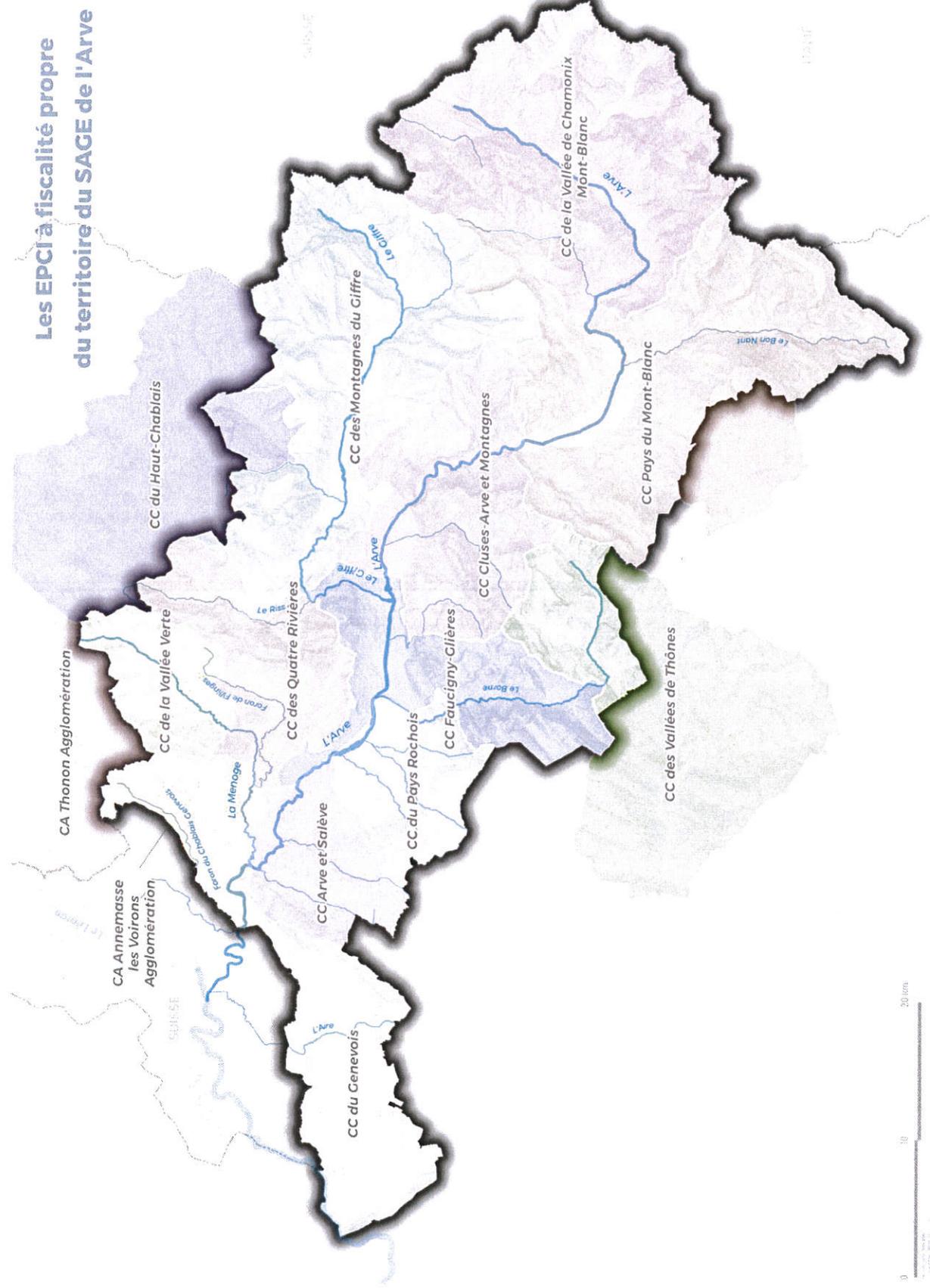
<b>Nb habitants</b>	440 000 habitants ( <i>source : pop DGF 2024</i> )
<b>Nb communes et EPCI</b>	105 communes 14 EPCI (FP) (en totalité ou partiellement) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Com Com du Genevois</li> <li>- Annemasse les Voirons Agglomération</li> <li>- Thonon Agglomération</li> <li>- Com Com de la Vallée Verte</li> <li>- Com Com Arve &amp; Salève</li> <li>- Com Com des Quatre Rivières</li> <li>- Com Com du Haut-Chablais</li> <li>- Com Com des Montagnes du Giffre</li> <li>- Com Com du Pays Rochois</li> <li>- Com Com Faucigny Glières</li> <li>- Com Com des Vallées de Thônes</li> <li>- Com Com Cluses Arve et Montagnes</li> <li>- Com Com Pays du Mont-Blanc</li> <li>- Com Com de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc</li> </ul>
<b>EPTB, EPAGE ou syndicats de BV</b>	SM3A : Syndicat de rivière créé en 1995, et reconnu depuis 2012 EPTB sur l'ensemble du territoire du SAGE de l'Arve
<b>Zonage solidarité (FFR et ZRR) : nb communes</b>	Pas de zonage de solidarité sur ce territoire
<b>Principales activités économiques liées à l'usage de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture (surface agricole de 46% du territoire). La filière laitier-bovin est développée dans les zones montagneuses tandis que les prairies et les cultures céréalières et maraichage se sont imposées dans la plaine à l'aval de l'Arve.</li> <li>- Industrie (dont décolletage, construction, mécanique de précision, etc.).</li> <li>- Hydroélectricité.</li> <li>- Tourisme (hivernal et estival, activités de loisirs et production de neige de culture).</li> </ul>
<b>SAGE(s), SCOT(s), PLUi existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE de l'Arve en vigueur (signé en juin 2018)</li> <li>- SCOT du Pays Rochois (phase de mise en œuvre)</li> <li>- SCOT de la région d'Annemasse (phase de mise en œuvre)</li> <li>- SCOT du Genevois (phase de mise en œuvre)</li> <li>- SCOT Coeur de Faucigny (phase d'élaboration)</li> <li>- SCOT Mont-Blanc (phase d'élaboration)</li> <li>- SCOT du genevois français (phase d'élaboration)</li> <li>- Pas de PLUi</li> </ul>

Outils opérationnels (PTGE, PAPI) existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAPI « Arve » depuis avril 2013</li> <li>- PAPI 2 « Arve » depuis décembre 2020 jusqu'à 2026</li> <li>- Pas de PTGE</li> </ul>
---	---

Dans le cadre du référentiel du SDAGE :

Sous-bassins versants du SDAGE concernés	Sous-bassin versant de l'Arve (HR_06_01) Sous-bassin versant du Giffre (HR_06_06)
Milieux aquatiques (codes des ME superficielles cours d'eau, plans d'eau)	<b>Masses d'eau superficielles (60) :</b>
	FRDR10030 l'eau de Bérard
	FRDR10046 ruisseau nant du talavé
	FRDR10089 ruisseau le parnant
	FRDR10149 torrent le foron du reposoir
	FRDR10176 rivière le foron de reignier
	FRDR10313 torrent de miage
	FRDR10337 torrent de tré la tête
	FRDR10430 torrent l'arveyron
	FRDR10451 la laire
	FRDR10508 torrent jalandre
	FRDR10632 torrent de la croix
	FRDR10741 ruisseau des rots
	FRDR10743 ruisseau la bialle
	FRDR10770 torrent des aillires
	FRDR10889 torrent de bionnassay
	FRDR11118 torrent le bronze
	FRDR11189 le ternier
	FRDR11212 torrent de taconnaz
	FRDR11357 torrent de l'épine
	FRDR11375 torrent de chinaillon
	FRDR11394 ruisseau de chênex
	FRDR11458 ruisseau l'overan
	FRDR11664 torrent le souay
	FRDR11710 torrent l'ugine
	FRDR11750 torrent le brevon
	FRDR11960 ruisseau le sion
	FRDR12031 torrent le bourre
	FRDR12033 torrent le viaison
	FRDR12073 torrent le foron de filinges
	FRDR12112 la drize
	FRDR13011 Torrent de Lognan
	FRDR548 L'Eau Noire
	FRDR555a L'Arve du Bon Nant à Bonneville
	FRDR555c L'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Menoge
	FRDR555d L'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône
	FRDR556a Le Foron en amont de Ville la Grand
	FRDR556b Le Foron à l'aval de Ville la Grand
	FRDR557 L'Aire et la Folle
	FRDR558 La Menoge
	FRDR559 Le Foron de la Roche
	FRDR560 Le Borne (Trt)
	FRDR565 La Sallanche
FRDR566a L'Arve de la source au barrage des Houches	
FRDR566b La Diosaz en amont du barrage de Montvauthier	
FRDR566c Le Bon Nant en amont de Bionnay	

	<p>FRDR566d Arve du barrage Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay</p> <p>FRDR10011 ruisseau d'arterne</p> <p>FRDR10253 torrent de salles</p> <p>FRDR11110 torrent la valentine</p> <p>FRDR11315 torrent le cléviex</p> <p>FRDR11351 torrent l'arpettaz</p> <p>FRDR11372 torrent le foron de mieussy</p> <p>FRDR11616 ruisseau d'hisson</p> <p>FRDR11981 torrent du verney</p> <p>FRDR2021 Foron de Taninges</p> <p>FRDR2022 Le Giffre du Foron de Taninges au Risse</p> <p>FRDR561 Le Giffre du Risse à l'Arve</p> <p>FRDR562 Le Risse (Trt)</p> <p>FRDR564a Torrent des Fond et Giffre en amont de la step de Samoens -Morillon</p> <p>FRDR564b Le Giffre de l'aval de la step de Samoëns-Morillon au Foron de Taninges</p> <p><b>Plans d'eau (1) :</b></p> <p>FRDL62 Lac d'Anterne</p>
<p><b>Principales nappes (codes des masses d'eau souterraines)</b></p>	<p><b>Masses d'eau souterraines (11) :</b></p> <p>FRDG242 Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse</p> <p>FRDG235 Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois</p> <p>FRDG517 Domaine sédimentaire du Genevois et du Pays de Gex (formations graveleuses sur molasse et/ou moraines peu perméables)</p> <p>FRDG403 Domaine plissé et socle BV Arve amont</p> <p>FRDG408 Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse</p> <p>FRDG112 Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis</p> <p>FRDG365 Alluvions du Giffre</p> <p>FRDG364 Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)</p> <p>FRDG208 Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex</p> <p>FRDG511 Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône</p> <p>FRDG406 Domaine plissé BV Isère et Arc</p>



**Les EPCI à fiscalité propre  
du territoire du SAGE de l'Arve**

L'état du territoire vis-à-vis de l'atteinte du bon état est récapitulé dans le tableau suivant :

Nb ME superficielles (cours d'eau, plans d'eau) dont % en mauvais état écologique	61 masses d'eau superficielles (60 cours d'eau et 1 plan d'eau) dont 19 (31%) en mauvais état écologique (moyen et médiocre)
Nb ME superficielles dont % en mauvais état chimique	61 masses d'eau superficielles (60 cours d'eau et 1 plan d'eau) dont 5 (8%) en mauvais état chimique
Nb ME sensibles à l'eutrophisation	1 masse d'eau : le Borne (FRDR560)
Enjeux GEMA et PI	<p><b>Principaux enjeux GEMA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Restauration morphologique des cours d'eau : définition, préservation et restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</li> <li>-zones humides : mise à jour des inventaires, préservation et gestion</li> <li>-amélioration et restauration de la continuité écologique des cours d'eau</li> <li>-gestion des ripisylves et du transit sédimentaire</li> </ul> <p><b>Principaux enjeux PI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fort développement de l'urbanisation dans les vallées : protection des personnes et des biens, entretien des systèmes d'endiguement</li> <li>-Territoire de montagne, avec cours d'eau torrentiels à fort charriage</li> </ul>
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2019)	<p>Pollution par les substances toxiques (pesticides et hors pesticides)</p> <p>Altération de la morphologie</p> <p>Altération de la continuité</p> <p>Altération du régime hydrologique</p> <p>Prélèvements d'eau</p>
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2025)	Idem 2019
Nb ME souterraines dont % en mauvais état quantitatif	11 dont 0% en mauvais état quantitatif
Nb ME souterraines dont % en mauvais état chimique	11 dont 1 (9%) en mauvais état qualitatif (nappe profonde du Genevois)
MESO à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable ou Zones de Sauvegarde à préserver	<p><b>Zones de sauvegarde délimitées :</b></p> <p>9 Nappes stratégiques pour l'eau potable sont définies dans le SAGE de l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nappe des Chosalets</li> <li>- Nappe de Clair-Temps</li> <li>- Nappe du Giffre</li> <li>- Nappe du Cône du Giffre</li> <li>- Nappe du Cône du Borne</li> <li>- Sillon profond de Scientrier</li> <li>- Sillon profond d'Arthaz</li> <li>- Nappe du Genevois</li> <li>- Nappe de Matailly</li> </ul> <p>Elles ont fait l'objet de délimitation des zones de sauvegarde (zones à enjeux de niveau 1, 2 et 3 du SAGE). Elles font parties de :</p> <p>FRDG364 - Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)              et FRDG365 - Alluvions du Giffre</p>

	<p><b>Zones de sauvegarde à délimiter :</b>                  FRDG408-Aquifère "Calcaires jurassiques du Mont Forchat"                  FRDG511-Aquifère "Calcaires jurassiques et crétaqués du Salève "                  FRDG242 - Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse</p>
Etat d'équilibre ou de déséquilibre du territoire issu du SDAGE (sup et sout)	<p>-Etat d'équilibre sur les eaux souterraines.                  -Pour les eaux superficielles, le SDAGE préconise des actions de préservation des équilibres quantitatifs pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état.</p>
Territoire cible pour une démarche eau et substances (problématique vis à vis des pollutions domestiques, industrielles et agricoles)	<p>Le territoire a bénéficié de l'opération collective « Arve Pure » jusqu'en 2024. Les collectivités de l'Arve qui pérennisent les missions de régularisation des effluents non domestiques et continuent de faire des diagnostics en entreprises ont accès aux « aides industries et activités économiques » de l'agence de l'eau.                  Une démarche sectorielle possible pour la filière du décolletage et sa sous-traitance (candidature à déposer dans l'appel à projet de l'agence de l'eau).</p>

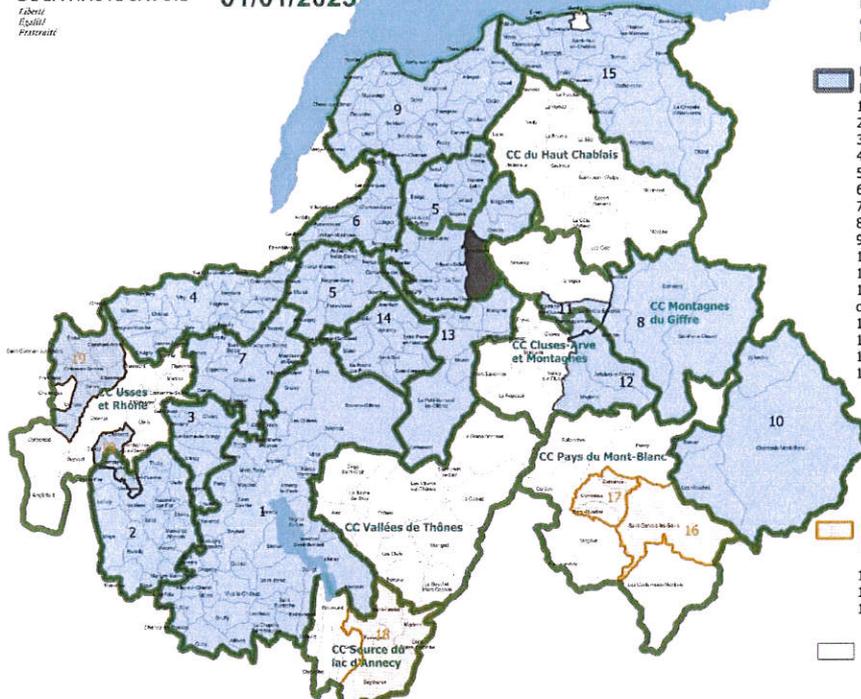
## I.2-La structuration des acteurs de l'eau

### I.2.1-Eau potable et assainissement

Les compétences « eau potable » et « assainissement » sont partagées par près de 50 structures sur le territoire (25 structures intercommunales et 23 communes).

Les cartes ci-dessous, établies à l'échelle du département par les services de l'Etat, permettent d'identifier les **principales intercommunalités** concernées.

### Services eau potable - Intercommunalité au 01/01/2023



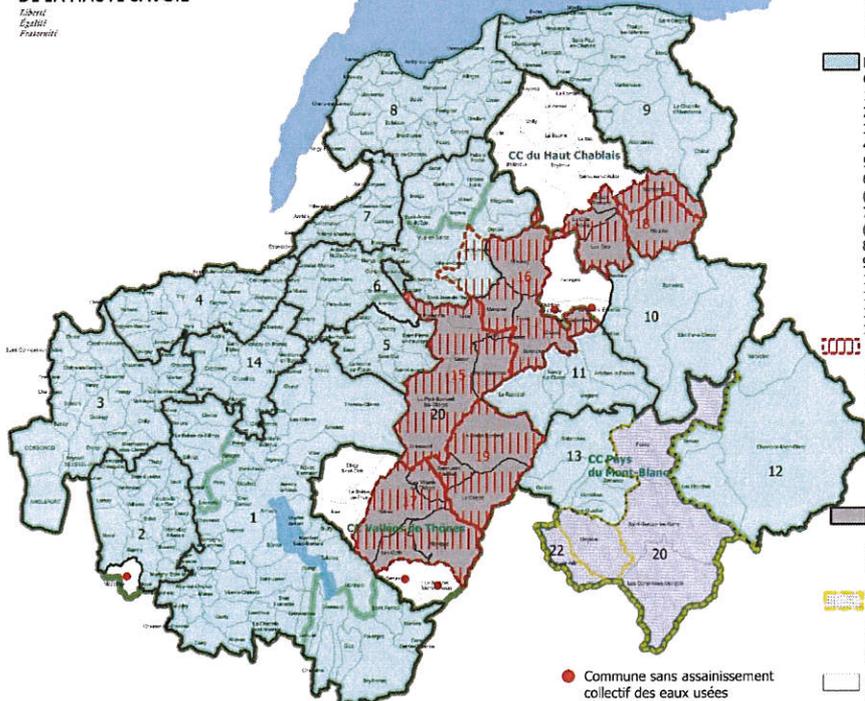
- Communauté de communes ou communauté d'agglomération à fiscalité propre  
Nom de la communauté de communes ou communauté d'agglomération sur la carte si compétence non exercée
- Etablissement public à compétence Production-Transport-Distribution
  - 1 - CA Grand Annecy
  - 2 - CC Rumilly Terre de Savoie
  - 3 - CC Fier et Usse
  - 4 - CC du Genevois
  - 5 - SIE des Rocailles et de Bellecombe
  - 6 - Annemasse agglo
  - 7 - CC du Pays de Cruseilles
  - 8 - SI des Montagnes du Giffre
  - 9 - CA Thonon Agglomération
  - 10 - CC Vallée de Chamonix Mont Blanc
  - 11 - SIVU des Fontaines
  - 12 - SI de Flaine (Arâches, Magland: en partie communale)
  - 13 - CC Faucigny-Glières
  - 14 - CC Pays Rochois (Amancy : en partie)
  - 15 - CC du Pays d'Évian Vallée d'Abondance
  - 19 - SM des eaux de Bellefontaine - Semine
- Etablissement public à compétence Production-Transport
  - 16 - SM des eaux du Miage
  - 17 - SIAE Combloux-Domancy-Demi Quartier
  - 18 - SIE du Nant d'Arcier
- Compétence communale Production-Transport-Distribution

Conception : DDT 74/SEE/PPR  
Source : DDT 74, BD CARTO® 2018 - ©IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 21 mars 2025

### Services assainissement collectif - Intercommunalité au 01/01/2023



- Communauté de communes ou communauté d'agglomération à fiscalité propre  
Nom de la communauté de communes ou communauté d'agglomération sur la carte si compétence non exercée
- Etablissement public à compétence Collecte-Transport-Dépollution
  - 1 - SIAL
  - 2 - CC Rumilly Terre de Savoie
  - 3 - CC Usse et Rhône
  - 4 - CC du Genevois
  - 5 - CC du Pays Rochois
  - 6 - SIE des Rocailles et de Bellecombe (Arenthon, la Tour ; en partie seulement)
  - 7 - Annemasse - Les Voirons Agglomération (Bonne : hors secteur de Loex)
  - 8 - Thonon Agglomération
  - 9 - CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance
  - 10 - SI des Montagnes du Giffre
  - 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
  - 13 - SIVUA du bassin de Sallanches
  - 14 - CC du Pays de Cruseilles
- Etablissement public à compétence Transport-Dépollution
  - 15 - SMH2Eaux
  - 16 - SyDEVAL
  - 17 - SIA Fier et Nom
  - 18 - SIVU de la Vallée d'Aulps
  - 19 - SE2A
- Etablissement public à compétence Collecte
  - 11 - CC Cluses-Arve et Montagnettes
  - 20 - CC Faucigny-Glières
- Etablissement public à compétence Dépollution
  - 20 - SIVU Gestion STEP DE Passy (SISE)
  - 22 - SIVU Mégeve-Prax sur Arly
- Commune à compétence Collecte-Transport-Dépollution

Conception : DDT 74/SEE/PPR  
Source : DDT 74, BD CARTO® 2018 - ©IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 21 mars 2025

En ce qui concerne les **communes**, la répartition sur le territoire du est la suivante :

Nom	Compétence	Nom	Compétence
Arâches-la-Frasse	AEP	Marnaz	AEP
Bellevaux	AEP/EU	Mieussy	AEP/EU
Cluses	AEP	Mont-Saxonnex	AEP
Combloux	AEP	Nancy-sur-Cluses	AEP
Cordon	AEP	Passy	AEP/EU
Demi-Quartier	AEP	Saint-Gervais-les-Bains	AEP/EU
Domancy	AEP	Saint-Jean-de-Sixt	AEP
Les Contamines Montjoie	AEP/EU	Sallanches	AEP
Le Reposoir	AEP	Scionzier	AEP
Les Gets	AEP	Taninges	AEP/EU
Magland	AEP	Thyez	AEP

Des informations plus précises sur les **caractéristiques des intercommunalités et des communes porteuses d'actions dans le contrat** (rendement des réseaux, prix de l'eau...) sont données dans les fiches d'identité « maitres d'ouvrage » en annexe 3 au présent contrat.

### 1.2.2-Gestion des eaux pluviales

Il s'agit d'une compétence portée à l'échelle **communale** sur le territoire du contrat, sauf sur le territoire **d'Annemasse - Les Voirons - Agglomération**, où la compétence est portée par l'agglomération. Annemasse Agglo possède, pour les douze communes qui la constituent, la compétence de collecte, transport et traitement des eaux pluviales provenant des constructions. Les eaux pluviales de voiries restent à la charge de leurs gestionnaires.

En ce qui concerne la **Communauté de Communes du Genevois**, elle s'est dotée depuis 2020 d'un service de conseil et d'accompagnement en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Ce service a notamment pour missions :

- Une contribution à l'amélioration de la connaissance des réseaux et des désordres.
- Un diagnostic des points noirs et des pollutions.
- Un appui sur l'urbanisme, qui se concrétise principalement par l'émission d'avis pour les permis de construire ou d'aménagement.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets ou travaux.
- Une veille technique et partenariale.

### 1.2.3-Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)

La compétence GEMAPI est portée par deux structures sur le territoire du contrat :

- **Le SM3A** (taxe GEMAPI de 17,5 € par habitant DGF et dont le montant est fixé pour la durée du mandat, représentant en 2025 un montant de 6,73 millions d'euros pour le syndicat).
- **La Communauté de Communes du Genevois** (montant de 440 000 € pour l'exercice 2025).

### 1.2.4-SAGE de l'Arve – Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve

Le territoire a œuvré collectivement pour la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, qui a été signé en juin 2018. L'organe de gouvernance du SAGE est la Commission Locale de l'Eau. Le territoire du SAGE correspond au territoire du présent contrat Eau et Climat.

## II-Les enjeux de l'eau du territoire

### II.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC

#### II.1.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et de son Programme De Mesures (PDM)

Les enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PDM sont présentés en annexe 1.

#### II.1.2-Enjeux du territoire au regard du PBACC

Le tableau ci-dessous permet d'éclairer la réflexion stratégique d'adaptation en identifiant les enjeux dominants du territoire (niveau 1 – modéré à niveau 5 – élevé). Il globalise les notes en indiquant la plus défavorable pour les deux sous-bassins versants du SDAGE concernés (Arve et Giffre).

Volet	Vulnérabilité du territoire du contrat	Niveau
RES	Vulnérabilité Baisse de la disponibilité en eau - carte 1	2
RES	Vulnérabilité Assèchement des sols – carte 6	4
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité aquatique (cours d'eau) – carte 3	3
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité humide – carte 4	2
MIA	Vulnérabilité Amplification des risques naturels liés à l'eau – carte 10	4
POL	Vulnérabilité Détérioration de la qualité de l'eau – carte 8	3

Le territoire est particulièrement concerné par un **risque d'assèchement des sols** (surtout sur le sous-bassin versant du Giffre). Durant le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, certaines collectivités (EPCI ou communes) ont lancé des projets de déconnexion-infiltration (parfois avec réutilisation) des eaux pluviales : Annemasse agglomération avec les travaux du tram et la mise en conformité de ses réseaux d'assainissement, des communes pour des cours d'école (Chatillon-sur-Cluses, Chamonix, Thyez...). La réalisation de schémas directeur des eaux pluviales et les préconisations qui en découlent devront, autant que possible faire l'objet d'actions dans le contrat, et en attendant, toutes les actions de déconnexion des eaux pluviales en priorité du réseau unitaire avec infiltration seront à promouvoir.

L'enjeu sur les **risques naturels liés à l'eau** est également important. Le PAPI en cours, coordonné par le SM3A, comprend de nombreuses actions visant à adapter le territoire dans un contexte de changement climatique : travaux sur les systèmes d'endiguement, mais aussi réflexion sur l'annonce de crue et sur la réduction de la vulnérabilité.

Il est à noter que le PBACC indique un niveau 2 concernant la baisse de la disponibilité en eau, néanmoins, le territoire est en équilibre précaire. En effet, l'ensemble du territoire est identifié au SDAGE comme sous-bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires. Le SAGE cible plusieurs secteurs comme étant sous **tension quantitative** ; et des collectivités ont des problématiques d'alimentation en eau justifiant des projets de sécurisation de la ressource en eau.

La réponse apportée par le contrat via les actions inscrites est indiquée dans les annexes 1 et 2 (lien action / enjeux- défis PBACC).

## II.2-Enjeux eau « autres »

### II.2.1-Enjeux du SAGE de l'Arve

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et dispose d'une portée juridique importante. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2018, le SAGE de l'Arve comprend 8 volets thématiques : Quantité, Qualité, Nappes stratégiques, Milieux : Rivières, Milieux : Zones humides, Risques, Eaux pluviales, Gouvernance. Chaque volet regroupe des dispositions, qui peuvent être complétées par des règles.

Les objectifs mis en avant par le SAGE pour chaque volet sont les suivants :

- QUANTI : garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et des besoins en eau du milieu
- QUALI : poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- NAP : garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP
- RIV et ZH : préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés
- RISQ : réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques
- PLUV : enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux
- GOUV : Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques

### II.2.2-Enjeux transfrontaliers

Bien que majoritairement en France, l'aval du bassin versant de l'Arve, des cours d'eau de la Communauté de Communes du Genevois et de l'Eau Noire de Vallorcine à l'amont du bassin s'étendent également sur le territoire suisse. La gestion de l'eau sur ce territoire s'intègre dans différentes démarches transfrontalières de d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau :

- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux,
- Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève dans lesquels s'intègrent la Commission Transfrontalière de l'eau et la Commission franco-Suisse de Gestion de la nappe du Genevois,
- Agglomération « Grand Genève » (agglomération transfrontalière entre la France et la Suisse, composée de trois principales entités, à savoir le canton de Genève, le district de Nyon (canton de Vaud) et le Pôle métropolitain du Genevois français),
- Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL),
- Aménagement d'Émosson régi par une convention entre la Confédération suisse et la République française datant du 23 août 1963.

## III-Présentation du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »

### III.1-Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE et PBACC

La contribution du contrat aux enjeux du **SDAGE et du PBACC** est présentée en Annexe 1.

Le contrat répond également aux enjeux et aux objectifs du **SAGE** identifiés au paragraphe II.2.1. Le lien avec les dispositions du SAGE est également indiqué dans le tableau récapitulatif des actions figurant en annexe 2.

Pendant la durée du contrat, le territoire doit établir une **trajectoire de sobriété hydrique** afin de contribuer aux objectifs du Plan Eau (objectif de baisse de 10% des volumes prélevés d'ici 2030) déclinés dans le PBACC Rhône-Méditerranée (objectif de baisse de 16% des prélèvements pour l'eau potable, de 15% pour l'industrie et non augmentation en agriculture).

Le Plan d'action territorial pour la gestion de l'eau (**PTGE**), qui est inscrit au contrat sous maîtrise d'ouvrage du SM3A permettra de structurer les réflexions et sur ces sujets.

**Concernant l'eau potable**, la trajectoire devra proposer un niveau d'ambition en identifiant a minima les économies d'eau soutenables et en contribuant à l'objectif de baisse de prélèvements par des actions portant par exemple sur l'étanchéité des réseaux, le déploiement des matériels hydro-économiques dans les bâtiments publics et en extérieur ou encore les solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable, mais aussi la réduction de la consommation des particuliers (dispositifs hydro-économiques en achats groupés).

En complément, la trajectoire pourra aussi s'intéresser à la **sobriété en matière de développement urbain** en proposant des règles d'ouverture à l'urbanisation au regard du respect du volume prélevable admissible dans les milieux aquatiques, d'un rendement de réseau en conformité vis-à-vis de la réglementation et d'un taux d'évolution démographique maximum en %/an de l'EPCI ou de la collectivité.

⇒ *Cet engagement est rappelé dans l'article 5.1.*

### III.2-Contribution du contrat aux enjeux eau « autres »

Le **CRTE (contrat de relance et de transition écologique)** est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique. Le territoire du contrat eau et climat est concerné par 9 CRTE : Quatre Rivières, Vallées de Thônes, Haut-Chablais, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont-Blanc, Vallée verte, Genevois français.

Le présent contrat constitue le **volet « eau » de ces CRTE**.

Le Contrat répond aux **enjeux transfrontaliers de l'eau** et associe comme partenaire le Canton de Genève sur des sujets liés à la connaissance du transport solide et au partage de l'eau.

Le Contrat répond également aux **enjeux liés à la politique de l'eau portée par le Département de la Haute Savoie**.

- En ce qui concerne le petit cycle, de nombreux projets sont cofinancés par le Département au travers de son « fonds eau et assainissement ».
- Pour le grand cycle, la majorité des projets inscrits au contrat dans les thématiques de la restauration des cours d'eau ou des zones humides figurent également dans un contrat Haute-Savoie Nature, en application de la politique « espaces naturels sensibles » portés par la collectivité.

### III.3-L'instance de gouvernance du contrat

La **commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Arve** définit la politique de l'eau à mettre en œuvre sur le bassin versant. **Elle constitue donc de fait l'instance de gouvernance du contrat.**

Elle s'appuiera sur le SM3A en tant que structure porteuse pour suivre la mise en œuvre des actions et animer le contrat.

Le contrat sera validé par la CLE et un état d'avancement des actions du contrat sera présenté en CLE une fois par an. Cette présentation permettra aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.

Une **assemblée des signataires du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »**, composée de tous les signataires, sera réunie par le SM3A en tant que structure porteuse du contrat pour suivre de manière fine l'avancement du contrat (COFIL). Les modalités de réunion de cette instance sont présentées au paragraphe suivant.

### III.4-La structure porteuse du contrat

**Le SM3A est identifié comme structure porteuse du contrat.**

#### III.4.1-Présentation du SM3A

Le SM3A, en sa qualité d'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), a pour compétence de faciliter, à l'échelle du bassin hydrographiques de l'Arve, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE de l'Arve.

Composé d'Etablissements publics de coopération intercommunale lui ayant transféré l'exercice de la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – le SM3A est ainsi également « autorité GEMAPI » et porte la mise en œuvre opérationnelle d'une partie de ce contrat en sa qualité d'Etablissement public d'aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE).

#### III.4.2-Dispositif d'animation envisagé

Le SM3A mobilisera 0,5 ETP dédié au suivi et à l'animation du contrat (partagé entre responsable de pôle milieux-ressources et chargés de mission) :

- secrétariat technique et administratif du pilotage du contrat
- élaboration de tableaux de bord de suivi des actions
- suivi des indicateurs
- animation et coordination des différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définie par l'instance de gouvernance
- évaluation finale du contrat

Le SM3A mobilisera par ailleurs plusieurs chargés de mission (pôle milieux et pôle SAGE et ressource en eau) pour la mise en œuvre d'actions inscrites au contrat (en tant que maître d'ouvrage).

Le SM3A restera en lien étroit (points réguliers) avec l'ensemble des porteurs d'actions du contrat, pour suivre de façon précise l'état d'avancement des actions et apporter si besoin un appui technique et administratif.

Le SM3A pourra organiser des actions de communication/valorisation du contrat, en partenariat avec les porteurs de projet. En effet, ce point a été identifié au bilan du contrat précédent comme point

d'amélioration et fait partie des enjeux forts relevés par les co-financeurs. Cela sera précisé au sein de la stratégie de communication qui doit être précisée dans le cadre de ce contrat.

### **III.4.3-Modalités de réunion de l'instance de concertation**

Une **assemblée des signataires du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »**, dénommée « COPIL » composée de tous les signataires, constituera l'instance de concertation du contrat. Elle sera réunie par le SM3A en tant que structure porteuse du contrat pour suivre de manière fine l'avancement du contrat. A minima, deux réunions sont prévues :

- une réunion fin 2026 : avancement des actions pendant la première année du contrat
- une réunion automne 2027 : bilan du contrat et perspectives

D'autres réunions seront organisées en fonction des besoins qui pourraient émerger en cours de contrat.

Des échanges bilatéraux ou en sous-groupe thématique (petit cycle – grand cycle), dénommés « COTECH » avec les porteurs de projet pourront également être envisagés.

### **III.5-Adéquation du contrat avec les moyens prévus**

Sur la période 2026-2027, à titre indicatif le contrat Eau et Climat prévoit la mise en œuvre de 149 actions, représentant un volume financier de 72 472 033 €. Ces actions bénéficieront d'une aide financière potentielle de l'agence de l'eau à hauteur de 25 338 853€, qui se répartit ainsi :

- 20 802 453 € d'aides classiques
- 4 536 400 € d'aides spécifiques.

Le pilotage de l'animation du contrat est assuré par le SM3A, qui mobilise 0,5 ETP, partagés entre les chargés de mission et la responsable du pôle milieux-ressources en eau.

A cette animation centrale s'ajoute le suivi en propre des actions par les 16 porteurs de projet, dont le SM3A. Chaque porteur de projet s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions programmées.

### III.6-Indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs de suivi du contrat seront mis à jour lors du point d'avancement prévu fin 2026 puis au moment du bilan du contrat fin 2027.

Les indicateurs retenus dans le tableau ci-dessous sont adaptés au territoire et aux enjeux du contrat.

INDICATEUR DE SUIVI	COMMENTAIRE
Consommation de l'enveloppe des aides classiques	
Consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	
Nb de réunions de l'instance de gouvernance (CLE)	Objectif : 1 réunion en 2026 et 1 réunion en 2027
Nb de réunions de l'instance de suivi / assemblée des signataires (COFIL)	Objectif : 1 réunion en 2026 et 1 réunion en 2027 Si besoin, réunions complémentaires sous forme de COTECH
Nb actions classiques réalisées / prévues	
Nb actions spécifiques réalisées / prévues	
Nb défis PBACC réalisés / prévus	
Linéaire de réseaux d'eaux usées réhabilités/créés	
Linéaire de réseaux d'eau potable réhabilités	
Nb schémas directeurs assainissement réalisés ou mis à jour	
Nb schémas directeurs eau potable réalisés ou mis à jour	
Nb schémas directeurs eaux pluviales réalisés ou mis à jour	
Surface de zone humide bénéficiant d'un plan de gestion	
Surface de zone humide restaurée	
Linéaire de cours d'eau restauré	Objectif : 9.2km
Economies d'eau réalisées	Objectif : 42 000 m <sup>3</sup>
Surfaces déconnectées	Objectif : 410 000 m <sup>2</sup>

## IV-Le Contrat Eau et Climat « bassin de l'Arve »

Il est convenu entre :

- **LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS**, Autorité GEMAPI et Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Arve, également structure porteuse du présent contrat, représenté par son Président Monsieur Bruno FOREL, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION (AA)**, représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNE (2CCAM)**, représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe MAS, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG)**, représentée par son Président Monsieur Stéphane BOUVET, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du GENEVOIS (CCG)**, représentée par son Président Monsieur Florent BENOIT, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)**, représentée par son Président Monsieur David RATSIMBA, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA SPL O DES ARAVIS**, représenté par son Président Monsieur André PERRILLAT-AMEDEE, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES (REFG)**, représenté par son Président Monsieur Stéphane VALLI, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LE SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES ARAVIS (SE2A)**, représenté par son Président Monsieur Didier LATHUILLE, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)** représenté par son Président Monsieur Lucas PUGIN, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE CLUSES**, représentée par son Maire Monsieur Jean-Philippe MAS, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE MARNAZ**, représentée par son Maire Madame Chantal VANNSON, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DU MONT-SAXONNEX**, représentée par son Maire Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE PASSY**, représentée par son Maire Monsieur Raphaël CASTERA, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**, représentée par son Maire Monsieur Jean-Marc PEILLEX, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE SCIENTRIER**, représentée par son Maire Madame Patricia DEAGE, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**, représenté par son Président Monsieur Martial SADDIER, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **L'ETAT**, représenté par sa Préfète Madame Emmanuelle DUBEE,

et,

- **L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur Général, Monsieur Nicolas MOURLON, agissant en vertu de la délibération d'application **XXX** du Conseil d'Administration de l'agence

- **LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**, représenté par son Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers, **xxx**

- **+ LA BANQUE DES TERRITOIRES**

les termes du contrat suivant :

### Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que les 16 porteurs d'actions, à savoir le SM3A, AA, la 2CCAM, la CCMG, la CCG, la CCPR, O des Aravis, la REFG, le SE2A, le SRB et les communes de Cluses, Marnaz, Mont-Saxonex, Passy, Saint-Gervais-les-Bains, Scientrier, vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau.
- Ainsi que les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions.

### Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

Il est animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

### Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027.

### Article 4 - Description du programme d'actions

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2.

Les fiches actions constituent l'Annexe 3.

### Article 5 – Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

## 5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage d'actions

Les 16 maîtres d'ouvrage d'actions listés ci-après,

- *Annemasse-les Voirons-Agglomération*
  - *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes*
  - *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre*
  - *Communauté de Communes du Genevois*
  - *Communauté de Communes du Pays Rochois*
  - *O des Aravis*
  - *Régie des Eaux Faucigny Glières*
  - *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe*
  - *Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents*
  - *Commune de Cluses*
  - *Commune de Marnaz*
  - *Commune du Mont-Saxonnex*
  - *Commune de Passy*
  - *Commune de Saint-Gervais-les-Bains*
  - *Commune de Scientrier*
- **s'engagent à réaliser les actions** conformément aux années prévisionnelles de réalisation (cf. Annexe 2).
  - **s'engagent à faire connaitre sous une forme appropriée, que les opérations sont aidées** avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide, ainsi que les autres co-financeurs éventuels.
  - **S'engagent à définir et formaliser** sur la période du contrat (2026-2027) **une trajectoire de sobriété hydrique ambitieuse** en lien avec l'exercice de leurs compétences. Ces trajectoires devront être établies **d'ici le 30 juin 2027 au plus tard** et mises en œuvre dans le second contrat prévu de 2028 à 2030. L'établissement de ces trajectoires constituera une condition d'éligibilité au contrat suivant.

## 5.2. Engagement de la structure porteuse : SM3A

Au-delà des engagements précédents communs à tous les maîtres d'ouvrage, le SM3A s'engage à :

- Animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.
- Piloter, suivre, et évaluer les actions du contrat.
- Définir sur la période du contrat une trajectoire de sobriété hydrique en lien avec l'exercice de ses compétences. Elle consistera notamment à poursuivre les études quantitatives en cours, en lancer de nouvelles sur d'autres territoires prioritaires, et lancer puis animer à l'horizon 2026 un PTGE à l'échelle du territoire du SAGE.

### 5.3. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et notamment de la confirmation des conditions d'éligibilité.

L'engagement financier de l'agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aide de 25 338 853 €.

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

### 5.4. Engagement du Département de la Haute Savoie

Le Département de la Haute-Savoie s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2026-2027, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation du Département de la Haute-Savoie seront définis ultérieurement, pour chaque projet, au moment de la présentation du dossier de demande d'aide par le porteur de projet. Chaque dossier fera l'objet d'un vote en commission permanente du Conseil départemental. **[A VALIDER/ COMPLETER]**

### 5.5. Engagement de l'Etat

L'État s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant aux différentes CRTE en vigueur sur le territoire du contrat. Les dossiers seront étudiés au travers des outils de l'Etat en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de financement, en particulier la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conformément aux règles d'emploi de chacune de ces dotations.

### 5.6. Engagement de la République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2026-2027, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de la République et Canton de Genève figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Ils ont été établis sur la base de la version définitive du contrat Eau et Climat « Bassin versant de l'Arve » 2026-2027. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés ne se feront que sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés qu'ils pourront être mobilisés.

La République et Canton de Genève s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

## 5.7. Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce Contrat Eau et Climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir ([www.aquagir.fr](http://www.aquagir.fr)).

Les maîtres d'ouvrage, signataires du Contrat Eau et Climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires à l'adresse suivante : Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires ou contacter le représentant de la Banque des territoires.

### Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties « instance de gouvernance » et « structure porteuse ».

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

L'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation, par la structure porteuse :

- D'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- D'un bilan d'évaluation en fin de contrat.

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- Bilan financier
- Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat)
- Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC)
- Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

### Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

A ....., le .....2025

<p><b>Le Président du Département de la Haute-Savoie Le Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée</b></p> <p><b>Monsieur Martial SADDIER</b></p>	<p><b>Le Directeur général de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</b></p> <p><b>Monsieur Nicolas MOURLON</b></p>
<p><b>Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents</b></p> <p><b>Monsieur Bruno FOREL</b></p>	<p><b>La Préfète de la Haute-Savoie</b></p> <p><b>Madame Emmanuelle DUBEE</b></p>
<p><b>Le Président d'Annemasse-les Voirons- Agglomération</b></p> <p><b>Monsieur Gabriel DOUBLET</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</b></p> <p><b>Monsieur Jean-Philippe MAS</b></p>
<p><b>Le Président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre</b></p> <p><b>Monsieur Stéphane BOUVET</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté de Communes du Genevois</b></p> <p><b>Monsieur Florent BENOIT</b></p>

<p><b>Le Président de la Régie des Eaux Faucigny-Glières</b></p> <p><b>Monsieur Stéphane VALLI</b></p>	<p><b>Le Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Aravis</b></p> <p><b>Monsieur Didier LATHUILLE</b></p>
<p><b>Le Président de la SPL O des Aravis</b></p> <p><b>Monsieur André PERRILLAT-AMEDEE</b></p>	<p><b>Le Président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe</b></p> <p><b>Monsieur Lucas PUGIN</b></p>
<p><b>Le Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois</b></p> <p><b>Monsieur David RATSIMBA</b></p>	

<p><b>Le Maire de Marnaz</b> <b>Madame Chantal VANSSON</b></p>	<p><b>Le Maire du Mont-Saxonnex</b> <b>Monsieur Frédéric CAUL-FUTY</b></p>
<p><b>Le Maire de Passy</b> <b>Monsieur Raphaël CASTERA</b></p>	<p><b>Le Maire de Saint-Gervais-Les-Bains</b> <b>Monsieur Jean-Marc PEILLEX</b></p>
<p><b>Le Maire de Scientrier</b> <b>Madame Patricia DEAGE</b></p>	<p><b>Le Maire de Cluses</b> <b>Monsieur Jean-Philippe MAS</b></p>
<p><b>Le Conseiller d'Etat de la République et du Canton de Genève</b></p>	<p><b>Banque des territoires</b></p>

**ANNEXE 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat**

**ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif financier**

**ANNEXE 3 : Fiches d'identité des maitres d'ouvrage**

PROJET

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponses		Commentaires
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux PAOT (version 2023) et SDAGE et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions / sous-actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	
MIA	Cours d'eau : Morphologie des cours d'eau	Mesures MIA0101, MIA0202, MIA0203, MIA0701 du PDM, 23 actions inscrites au PAOT Risques naturels liés à l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 4.	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau  Défi 29_Developper les observatoires d'évolution des milieux	6	Partiellement	Des travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau disposant d'une mesure PDM, sont déjà prévus sur le territoire du SM3A, notamment sur la Menoge entre Fillinges et Bonne, ainsi que dans l'Espace Borne Pont de Bellecombe (EBPB) sur l'Arve (tranche 2 : retrait de la décharge RD14, arasement des bancs). Pour mémoire, des travaux de restauration de la confluence Arve-Foron du Chablais Genevois vont débiter en 2025. Dans le contrat : <u>5 actions relevant du PDM (linéaire total de cours d'eau restauré : 9,2km) :</u> 1 action en maîtrise d'ouvrage de la CCG (Restauration de l'Aire et aménagement de ses abords - Fancier) 4 actions en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Poursuite de la restauration hydromorphologique de l'Arve au droit de la décharge dite RD14 sur le secteur amont EBPB (pylône/EDF) - Arenthon (1000 ml) ; Arasement rive droite du secteur des Sablons sur l'Arve EBPB (4500 ml) ; Travaux de restauration du stylo à méandre de la Menoge secteur Bonne - Fillinges (2800 ml) ; Etude de faisabilité de la restauration de l'Arve sur le secteur du lac de Creuse (900 ml) <u>1 action hors PDM éligible au titre des aides classiques :</u> 1 en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Mesure du charriage par hydrophone sur l'Arve)  Présence d'un PAPI 2 sur la période 2020-2026, coordonné par le SM3A. Parmi les actions phares : - Confortement et reconstruction des digues de l'Arve et du Borne - Aménagement du torrent de Blaitière à Chamomix  De nombreuses actions ne peuvent pas être inscrites à ce jour en raison de contraintes techniques et financières
MIA	Cours d'eau : Continuité écologique	Mesure MIA0301 du PDM, 19 actions inscrites au PAOT, 16 seuils prioritaires		1	Non	Le SM3A a délimité la trame turquoise, comprenant la trame verte et bleue, sur l'ensemble de son bassin versant. 7 ouvrages ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Il reste 16 ouvrages prioritaires visés au SDAGE. Une programmation de suppression de certains seuils, adaptée aux contraintes existantes, sera proposée lors du deuxième contrat Eau et Climat. Dans le contrat : 1 action hors PDM en maîtrise d'ouvrage de la CCG (Etudes préalables de dimensionnement (maîtrise/animation foncière) réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique)  16 ouvrages prioritaires sont cités dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat. La situation est la suivante pour chacun : - Foron du Reposoir (ROE 14753) : opération en cours (MOA SM3A) - Foron du Reposoir (ROE 14742) : études en cours (MOA SM3A - projet à venir prochainement) - Foron du Reposoir (ROE 95036) : opération sous la responsabilité de la commune de Scionzier - Foron du Reposoir (ROE 55229) : opération sous la responsabilité d'un exploitant privé - Foron de Fillinges (ROE 54263, ROE 57988) et Menoge (ROE 34547, ROE 57990, ROE 57991) : AVP réalisés par le SM3A, mais problèmes de droits d'eau à régulariser auprès de la DDT par les propriétaires des ouvrages - Arve aux abords de la STEP de Passy (ROE 32437, ROE 32438, ROE 32439, ROE 32440, ROE 39560) : opérations sous la responsabilité de l'ATMB - Arve à Vougy (ROE 31016) : selon des études d'ADN environnementales menées par le SM3A, le seuil permet le passage de la truite (espèce cible) - Risse (ROE 16085) : opération bloquée du fait d'un problème de maîtrise foncière (MOA SM3A)  Même si aucune opération concernant ces seuils n'est inscrite au présent contrat, certaines sont prêtes à être mises en œuvre sous réserve du déblocage de problèmes fonciers et administratifs.
MIA	Zone humides	Mesures MIA0202, MIA0203, MIA0602, MIA0101 du PDM, 12 actions inscrites au PAOT. Perte de biodiversité humide => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2	Défi 12_Restaurer ou préserver 2000 ha de zones humides	8	Oui	Le plan de gestion stratégique des zones humides a été validé depuis 2023 à l'échelle du territoire du SM3A. Une action est inscrite à ce titre au contrat par la CCG. Dans le contrat : <u>2 actions relevant du PDM :</u> En maîtrise d'ouvrage du SM3A (Restauration du marais des Tattes et notamment du fonctionnement hydrologique du Thy au sein de la ZH ; Mise en œuvre du plan d'actions sur le plateau des Bornes (ZH prio 1)) <u>9 actions hors PDM répondant au Défi 12 du PBACC :</u> 1 en maîtrise d'ouvrage de la CCG (Mise en œuvre du Plan de Gestion stratégique des zones humides) 1 en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Gestion des zones humides du plateau de Laex sur les communes : Taninges, Verchaix, les Gets ; Sammand : mise en œuvre plan d'action - Miuussy ; Joillet - élaboration et mise en œuvre du plan d'action - Cardon, Sallanches, Demi quartier ; Zone humide de la fontaine aux Houches : plan de gestion-travaux ; Chapelet de zones humides de la tourbière de Lassy : mise en œuvre plan de gestion)
MIA	Biodiversité	Perte de biodiversité aquatique => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 3 BV du Giffre et 2 BV Arve 17 objectifs Natura 2000 pris en compte dans le PDM 23 réservoirs biologiques présents sur le territoire	Défi 29_Developper les observatoires d'évolution des milieux	4	Partiellement	La protection et la reconquête de la biodiversité apparaissent comme un enjeu majeur pour le SM3A. En complément de l'outil EBF, la collectivité a délimité la trame turquoise, comprenant la trame verte et bleue, sur l'ensemble de son bassin versant. Le projet a été lancé en 2018. Dans le contrat : <u>1 action relevant du PDM</u> en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Etude de suivi thermique du Giffre/Risse pour les habitats piscicoles) <u>3 actions hors PDM</u> dont 1 répondant au Défi 29 du PBACC, en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Suivi d'indicateurs de biodiversité et des milieux - « OBSERVATOIRE BIODIV » (Défi 29) ; Lutte contre les EEE - année 2026 et 2027)
MIA	Transversal	Missions d'animation et de sensibilisation aux enjeux de l'eau  Connaissance, études générales		5	Oui	Les missions d'animation sont indispensables au sein de chaque collectivité pour mener à bien les projets de restauration, continuité, zone humide, biodiversité, nappes, qualité poursuivis par les deux collectivités gemapienne. Une stratégie foncière est en cours de réflexion à l'échelle du territoire du SM3A (action inscrite au contrat). Cela permettra de faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions visant la préservation et/ou la restauration des cours d'eau, des zones humides et des ressources stratégiques pour l'eau potable. Dans le contrat : <u>1 fiche action</u> correspondante aux missions d'animation de la CCG sur les 2 ans <u>1 fiche action</u> correspondante aux missions d'animation du SM3A sur les 2 ans <u>1 fiche action</u> correspondante à la stratégie de communication, incluant l'animation - fonctionnement du site "jardins didactiques" portée par le SM3A <u>1 fiche action</u> correspondante à la stratégie foncière du SM3A <u>1 fiche action</u> correspondante au monitoring de la qualité des cours d'eau du BV Arve-Giffre (durée 2026-2030) portée par le SM3A (suivi physico-chimique, hydrobiologie, piscicole)
RES	Ressources stratégiques pour l'AEAP	SDAGE : -FRDG235 Formations fluvioglacières nappe profonde du Genevois ; -FRDG364 : Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) ; -FRDG365 : Alluvions du Giffre ; -Aquifère « Alluvions du Rhône de Matally-Moissey »  Ressources stratégiques identifiées dans le SAGE de l'Arve : La nappe de Chosalets La nappe de Clair-Temps La nappe du Giffre Le cône du Giffre Le cône du Borne Sillon profond de Scientrier Sillon profond d'Arthaz Formations fluvioglacières nappe profonde du Genevois Alluvions du Rhône de Matally-Moissey		4	Partiellement	Une étude portée en 2014 par le SM3A pour répondre aux besoins du SAGE a permis d'identifier les ressources stratégiques, les zones de sauvegarde sur lesquelles faire porter leur protection et a désigné des zones à enjeux à préserver pour l'alimentation en eau potable future. Ce travail réalisé reste à compléter. En parallèle, la CCMG va réaliser une étude sur la nappe du Giffre (lancement courant 2025). Dans le contrat : <u>2 actions relevant du PDM</u> en maîtrise d'ouvrage du SRB (Contribution à l'étude de définition des aires d'alimentation et zones de sauvegarde du Mont Forchat ; Plan de gestion des eaux du Salève - Définition des zones de sauvegarde sur le massif du Salève) <u>2 actions hors PDM</u> correspondantes à des études : une portée par la CCG (Etude de la nappe du Genevois et des mesures de protection des captages) et une par la REFG (Etude de la ressource stratégique du Cône du Giffre)

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse		Commentaires
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux PAOT (version 2023) et SDAGE et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions / sous-actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	
RES	Gestion de la ressource	Baisse de la disponibilité en eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 le PBACC fixe à l'échelle du bassin RMC des objectifs de baisse des prélèvements dans la ressource en eau d'ici 2030 : 16% de réduction en AEP par rapport à 2019, non augmentation pour les usages agricoles et réduction des 15% pour les usages industriels.		25	Partiellement	<p>3 Études Volumes Préléables (EVP) sont en cours sur les 3 bassins versants suivants : Foron du Chablais Genevois ; Menoge et Foron de Fillings ; Foron de la Roche et Nant de Sion. Ces études doivent se terminer durant le contrat.</p> <p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-réécriture de l'alimentation en eau potable</li> <li>-études de caractérisation de la ressource</li> <li>-mise en place d'unités de traitement de la ressource</li> <li>-mise en conformité, réhabilitation et amélioration des ouvrages AEP/réseaux</li> <li>-études volumes prélevables sur 4 têtes de BV prioritaires définies par la CLE en 2019 (Foron de Mieussy, Risse, Foron de Taninges, Borne)</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 actions hors PDM, étant dans des zones à enjeux quantitatifs ; 2 en maîtrise d'ouvrage du SRB (Sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur des Palluds, entre les communes de Viuz-en-Sallaz et Bagève ; Sécurisation de l'alimentation en eau potable avec la communauté de communes du Pays de Crusilles) et 1 en maîtrise d'ouvrage de la Commune du Mont-Saxonex (Etude de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour sécuriser l'approvisionnement en eau - Creux du Lyard).</li> <li>1 action hors PDM correspondant à la mission d'animation "Ressources en eau" du SRB</li> <li>2 actions hors PDM correspondant à des études : 1 en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Réalisation d'études "volumes prélevables" sur les 4 têtes de BV prioritaires identifiées par la CLE en 2019 (Foron Mieussy, Risse, Foron de Taninges, Borne)) et 1 en maîtrise d'ouvrage de la CCPR (Etude Nappe Barbier);</li> <li>20 actions hors PDM, éligibles au titre des aides spécifiques portées par : AA (interconnexion UDI AA, sécurisation adduction puits de Veyrier (2700ml); connexion entre captages Nant Arthaz et Arthaz les moulins (550 ml) et 1 projet de réhabilitation du réservoir du Salève), SRB (Poursuite de l'étude Nappe de Scientier - Étude préalable à la recharge active de l'aquifère ; sécurisation secteur Rocailles, secteur de la Pêche (620ml), secteur du lac du Môle (200 ml) ; secteur Onnion et Saint Jeoire, rue du Lavoir (260 ml) ; REFG (Interconnexion Ayzé-Marignier (1105 ml) ; Maillage hameaux des Boudins (615 ml) ; Mise en place d'une unité de filtration réservoir de la Puys ; Mise en place unité de désinfection source de chez Vallet + Mise en place unité de désinfection source de Pertus - Ayzé Haut Service), CCPR (interconnexion Amancy-La Roche ; réhabilitation d'ouvrages de captages ; mise en place de chloration ; réalisation d'un réservoir de tête source de Mornex), O des Aravis (Création d'un réservoir Le Grand Bornand- St Jean de Sixt ; Maillage Mauilles maison forestière (195 ml) ; réhabilitation de l'usine du Venay) ; CCG (Traitement de la source de Crache - étude préalable)</li> </ul>
RES	Déséquilibre quantitatif	SDAGE : Sur les 2 territoires Arve et Giffre, certaines masses d'eau sont identifiées dans le SDAGE 2022-2027 comme étant en déséquilibre ou dont l'équilibre quantitatif est à préserver : -Carte 7A1 : Masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire (en jaune) : oFRDG364 : Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) -Carte 7A1 Masses d'eau profondes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire (en jaune) oFRDG235 : Formations fluvo-glaciaires nappe profonde du Genevois -Carte 7B : Sous bassins sur lesquels des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état (en jaune) oSous bassin versant HR_06_01 Arve oSous bassin versant HR_06_06 Giffre Mesures MIA0305, RES0101, RES 0201, RES0202, RES0203, RES0303, RES0601, 23 actions inscrites au PAOT	Défi 9_Cible PTGE Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	1	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de la gestion quantitative de la ressource</li> <li>-Réalisation d'un PTGE</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 action hors PDM répondant au Défi 9 du PBACC, en maîtrise d'ouvrage du SM3A (Réalisation d'un PTGE - projet de territoire pour la gestion de l'eau - sur l'ensemble du territoire du SAGE)</li> </ul>
RES	Economie d'eau			20	Partiellement	<p>Pour le premier contrat (2026-2027), l'ensemble des usagers économiques et les collectivités ont pour objectif de réfléchir à une trajectoire de sobriété hydrique (objectif visé de réduction des volumes prélevés, plan d'actions, indicateurs de moyens et de résultats). Cette stratégie devra être mise en œuvre lors du deuxième contrat (2028-2030).</p> <p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Préservation de la ressource et promotion des économies d'eau (études, animation, opérations de sensibilisation)</li> <li>-Renouvellement des canalisations AEP avec amélioration du rendement</li> <li>-Campagnes de recherches de fuites</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>19 actions relevant du PDM en maîtrise d'ouvrage d'AA (bassin de stockage EP ; Sectorisation du réseau ; Renouvellement cana Ambilly rue de la Martinière (300 ml, rue du centenaire rose (510 ml) Rue du Ravier (856 ml) ; Renouvellement cana Annemasse route de Bonneville (610 ml), rue de Romagny (701 ml) ; Renouvellement cana Bonne chemin de Chevannes (350 ml) ; Renouvellement cana Etrebrières quai d'Arve (168 ml) ; Renouvellement cana Gaillard rue de la Libération (628 ml), rue des Rosiers(160 ml), rue du Château d'eau (450 ml), rue Emile Millet (138 ml) ; Renouvellement cana Lucinges rue du Faubourg (300 ml) ; Renouvellement cana St Cerges rue Montauban (530 ml) et rue Martelet (250ml) ; Renouvellement cana Vétraz Monthoux route de TANINGES et du stade (1400 ml) ; Renouvellement cana Ville la Grand rue du Foron (770 ml))</li> <li>1 action hors PDM, éligible au titre des "aides classiques" : Saint Gervais les Bains (Campagne de recherches de fuites)</li> </ul>
POL	Pollutions d'origine agricole (nutriment et pesticides)	Détérioration de la qualité de l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 BV Arve et 3 BV Giffre Mesures AGRO303, AGRO401, AGRO804, AGRO101, 10 actions inscrites dans le PAOT	Défi 19_Accompagner 30 filières agricoles locales	1	Oui	<p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 action répondant au PDM portée par la CCG (Accompagner les exploitations agricoles vers les pratiques bios et la certification agriculture biologique)</li> </ul>
POL	Pollutions d'origine domestique	Détérioration de la qualité de l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 BV Arve et 3 BV Giffre Mesures ASSO302, ASS402, 4 actions inscrites au PAOT		29	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Travaux de mise en séparatif et réhabilitation des réseaux d'assainissement</li> <li>-Réhabilitation de réseaux existants et d'unité de dépollution (STEP)</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>18 actions répondant au PDM, portées par : AA (Mise en séparatif et réhabilitation des réseaux : Ambilly rue du centenaire rose (445 ml), rue du Ravier (1001 ml), Gaillard rue des Rosiers (160 ml), rue du Château d'eau (455 ml), rue de la Ville (380 ml), rue Emile Millet (138 ml), rue de la Libération (628 ml), Vétraz-Manthoux route de Taninges (1400 ml), Annemasse rue Romagny (701 ml), route de Bonneville (1080 ml) ; Ville-la-Grand rue du Foron (315 ml) ; la CCG (Reconstruction de la station d'épuration de Neydens (23500 EH) ; Réhab réseau commune Beaumont, Neydens, Feigères et Présilly (10000 ml) ; la CCPR (Création du réseau Saint Laurent (900 ml)) ; O des Aravis (Réhabilitation réseau Mouilles Maison forestière (120 ml) ; le SE2A Parasites - secteur de la route des Brasses (10 regards), commune de Viuz-en-Sallaz)</li> <li>2 actions hors PDM, répondant à des besoins réglementaires, portées par la 2CCAM (création d'un réservoir EU Mont Saxonex (250 ml), rue du quart dernier (400 ml) et O des Aravis (réhabilitation réseau Chinnillon route du Chinnillon et Secteur les Frasses les Nants les Faux (450 ml) et Vignette/parmeaux tranche 2 (250 ml)</li> </ul>
POL	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Détérioration de la qualité de l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 BV Arve et 3 BV Giffre Mesures INDD901 et INDD101 du PDM, 2 actions inscrites au PAOT		0	Non	<p>Aucune action inscrite dans le cadre du contrat. Une étude est actuellement en cours dans le cadre du suivi de la pollution aux perchlorates impactant la nappe du Genevois. Cette étude est portée et cofinancée par le SM3A, AA et la CCG, l'agence de l'eau RMC et le BRGM.</p> <p>En ce qui concerne les pollutions toxiques d'origine industrielle, le SM3A a animé l'opération collective "Arve Pure", depuis 2007 jusqu'en 2024.</p>

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponses		Commentaires
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux PAOT (version 2023) et SDAGE et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions / sous-actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	
POL	Pluvial	Vulnérabilité des territoires à l'enjeu d'assèchement des sols -> Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 4		6	Non	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Animation pluviale</li> <li>-Installation de filet macro déchet sur les déversoirs d'orage</li> <li>-Mise en conformité de regards mixtes</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 actions répondant au PDM : 1 portée par AA (Installation de filet macro déchet sur les déversoirs d'orage) et 1 par la CCG (Archamps, Collonges, Bossey : mise en conformité de 300 regards mixtes)</li> <li>3 actions d'animation pluviale portée par AA (2) et la CCG (1)</li> <li>1 action hors PDM, éligible au titre des aides classiques portée par la CCG (Viry et Vuache : mise en conformité de 400 regards mixtes - (communes de Viry, Chevrier, Valleiry, Vulbens, Dingy)</li> </ul>
POL	Retenir l'eau dans les sols		<p>Défi 20 Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées</p> <p>Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires</p>	8	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-travaux de déconnexion et d'infiltration des eaux pluviales</li> </ul> <p>Dans le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 actions répondant au PDM portées par AA (déconnexion et infiltration EP Ambilly rue du centenaire et rose (24800 m2), rue du Ravier (60000 m2), Gaillard rue Rosiers (9579 m2), rue Emile Millet (6956 m2), rue de la Libération (80062 m2), Annemasse route de Bonneville (100000 m2)</li> <li>2 actions hors PDM, répondant au Défi 22 du PBACC, portées par la mairie de Passy (Création d'ouvrages de rétention - infiltration pour mise en séparatif - déconnexion des EP du Plateau d'Assy (126000 m2) ; déconnexion et infiltration EP rue des prés Maurice et des Cottages (3870 m2).</li> </ul>
POL	Transversal	L'existence du Schéma Directeur AEP et ASS est l'une des conditions obligatoires afin de pouvoir bénéficier des aides du 12ème programme de l'agence de l'eau. Il s'agit d'une action transversale permettant de répondre à plusieurs enjeux via le diagnostics des réseaux et la priorisation d'actions à mettre en œuvre		18	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise à jour ou réalisation de schémas directeurs AEP, ASS et EP</li> <li>Etudes/diagnostics permanents</li> </ul> <p>Dans le contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 action relevant du PDM portée par la CCG (EP)</li> <li>17 actions hors PDM portées par : AA (EP) la CCMG (AEP, ASS), la 2CCAM (ASS Magland, Reposoir, Mont Saxonnes, Harmonisation des SDA), la CCPR (ASS), Saint Gervais (EP), Passy (ASS, AEP) ; Mise en œuvre de points de mesures de diagnostic permanent sur le réseau de collecte, Mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), Scientrier (EP), Marnaz (Gestion durable : étude de sectorisation ; ITV ; pression), Cluses (AEP, EP)</li> </ul>





LISTE DES OPERATIONS CONTRAT

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250910-DEL2025\_160-DE



Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Nbr e	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement de l'opération objet de l'action	Montant de l'opération	PDM (oui/non)	SAGE	PBACC (déf/)	Indicateur Technique	Unité	%	Assiette	Aide LP	Type Aide	%	Aide	%	Aide	%	Aide	%	Aide	%	Aide	%	Autofinancement			
RES	AEP	19		AEP-19	1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur du lac du Môle, entre les communes de Viuz-en-Sallaz et La Tour	SRB	2026	120 000 €	non	QUANTI-2		200	ML	50%	96 000 €	48 000 €	25	Aide spécifique	- €	- €	- €	40%	48 000 €	- €	60%	72 000 €						
RES	AEP	20		AEP-20	1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable entre les communes d'Onion et de Saint-Jeoire, Rue du lavoir	SRB	2026	115 000 €	non	QUANTI-2		260	ML	50%	115 000 €	57 500 €	25	Aide spécifique	- €	- €	- €	50%	57 500 €	- €	50%	57 500 €						
RES	ANIM	1	a	ANIM-1a	1	Animation pour la préservation la ressource en eau et la promotion de la sobriété en eau	Annemasse Agglo	2026	60 000 €	non	QUANTI-1		1	ETP	50%	60 000 €	30 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	50%	30 000 €	- €	50%	30 000 €	Déclinaison de leur future stratégie de sobriété en eau		Oui			
RES	ANIM	1	b	ANIM-1b	1	Animation pour la préservation la ressource en eau et la promotion de la sobriété en eau	Annemasse Agglo	2027	60 000 €	non	QUANTI-1		1	ETP	50%	60 000 €	30 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	50%	30 000 €	- €	50%	30 000 €			Oui			
RES	ANIM	2	a	ANIM-2a	1	Missions d'animation - LP21 - Année 2	SM3A	2026	53 000 €	non					70%	53 000 €	37 100 €	21	Aide classique	- €	- €	- €			- €					Oui			
RES	ANIM	2	b	ANIM-2b	1	Missions d'animation - LP21 - Année 3	SM3A	2027	55 000 €	non					70%	55 000 €	38 500 €	21	Aide classique	- €	- €	- €			- €				Oui				
RES	ANIM	3	a	ANIM-3a	1	Chargé de mission "Ressource en eau" - année 1	SRB	2026	70 000 €	non					70%	70 000 €	49 000 €	29	Aide classique	- €	- €	- €	70%	49 000 €	- €	30%	21 000 €	A retenir (travail sur les nappes et sobriété)		Oui			
RES	ANIM	3	b	ANIM-3b	1	Chargé de mission "Ressource en eau" - année 2	SRB	2027	70 000 €	non					70%	70 000 €	49 000 €	29	Aide classique	- €	- €	- €	70%	49 000 €	- €	30%	21 000 €	A retenir (travail sur les nappes et sobriété)		Oui			
RES	ECO	1		ECO-1	1	Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales pour utilisation des services municipaux	Annemasse Agglo	2026	200 000 €	oui	QUANTI-1				50%	200 000 €	100 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	50%	100 000 €	- €	50%	100 000 €			Oui			
RES	ECO	2	a	ECO-2a	1	Préserver la ressource en eau et promouvoir les économies d'eau - Sectorisation du réseau	Annemasse Agglo	2026	50 000 €	oui	QUANTI-1				50%	50 000 €	25 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €			Oui			
RES	ECO	2	b	ECO-5	1	Préserver la ressource en eau et promouvoir les économies d'eau - Sectorisation du réseau	Annemasse Agglo	2027	50 000 €	oui	QUANTI-1				50%	50 000 €	25 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €			Oui			
RES	ECO	3	a	ECO-3a	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - AMBILLY rue de la Martinière	Annemasse Agglo	2026	259 695 €	oui	QUANTI-1		300	ml	50%	144 000 €	72 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	72 000 €	- €	72%	187 695 €	843 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	b	ECO-3b	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - AMBILLY rue du centenaireet rose	Annemasse Agglo	2026	441 482 €	oui	QUANTI-1		510	ml	50%	244 800 €	122 400 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	122 400 €	- €	72%	319 082 €	1 433 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	c	ECO-3c	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - AMBILLY rue Ravier	Annemasse Agglo	2027	740 996 €	oui	QUANTI-1		856	ml	50%	410 880 €	205 440 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	205 440 €	- €	72%	535 556 €	2 406 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	d	ECO-3d	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - ANNEMASSE route de Bonneville	Annemasse Agglo	2027	528 047 €	oui	QUANTI-1		610	ml	50%	292 800 €	146 400 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	146 400 €	- €	72%	381 647 €	8 772 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	e	ECO-3e	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - ANNEMASSE rue de Romagny	Annemasse Agglo	2027	606 821 €	oui	QUANTI-1		701	ml	50%	336 480 €	168 240 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	168 240 €	- €	72%	438 581 €	3 096 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	f	ECO-3f	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - BONNE chamie de Chavannes	Annemasse Agglo	2027	239 946 €	oui	QUANTI-1		350	ml	50%	168 000 €	84 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	84 000 €	- €	65%	155 946 €	690 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	g	ECO-3g	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - ETREMBIERES quai d'Arve	Annemasse Agglo	2027	1 200 000 €	oui	QUANTI-1		168	ml	50%	80 640 €	40 320 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	3%	40 320 €	- €	97%	1 159 680 €	2 404 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	h	ECO-3h	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - GAILLARD rue de la Libération et de la Poste	Annemasse Agglo	2027	543 628 €	oui	QUANTI-1		628	ml	50%	301 440 €	150 720 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	150 720 €	- €	72%	392 908 €	8 435 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	i	ECO-3i	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - GAILLARD rue des Rosiers	Annemasse Agglo	2026	138 504 €	oui	QUANTI-1		160	ml	50%	76 800 €	38 400 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	38 400 €	- €	72%	100 104 €	2 120 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	j	ECO-3j	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - GAILLARD rue du Château d'eau	Annemasse Agglo	2026	308 502 €	oui	QUANTI-1		450	ml	50%	216 000 €	108 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	108 000 €	- €	65%	200 502 €	1 265 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	k	ECO-3k	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - GAILLARD rue Emile Millet	Annemasse Agglo	2027	119 460 €	oui	QUANTI-1		138	ml	50%	66 240 €	33 120 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	33 120 €	- €	72%	86 340 €	1 828 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	l	ECO-3l	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - LUCINGES rue du Faubourg	Annemasse Agglo	2026	205 668 €	oui	QUANTI-1		300	ml	50%	144 000 €	72 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	72 000 €	- €	65%	133 668 €	482 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	m	ECO-3m	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - ST CERQUES rue de Montauban	Annemasse Agglo	2027	363 347 €	oui	QUANTI-1		530	ml	50%	254 400 €	127 200 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	127 200 €	- €	65%	236 147 €	1 490 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	n	ECO-3n	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - ST CERQUES rue Martelet / Lanches	Annemasse Agglo	2026	171 390 €	oui	QUANTI-1		250	ml	50%	120 000 €	60 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	60 000 €	- €	65%	111 390 €	703 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	o	ECO-3o	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - VETRAZ MONTHOUX route de Tannings et du stade	Annemasse Agglo	2027	1 211 910 €	oui	QUANTI-1		1 400	ml	50%	672 000 €	336 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	28%	336 000 €	- €	72%	875 910 €	3 935 m³/an	Oui				
RES	ECO	3	p	ECO-3p	1	Renouvellement des canalisations eau potable pour amélioration du rendement - VILLE LA GRAND rue du Foron	Annemasse Agglo	2026	527 881 €	oui	QUANTI-1		770	ml	50%	369 600 €	184 800 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	35%	184 800 €	- €	65%	343 081 €	2 164 m³/an	Oui				
RES	ECO	5		ECO-5	1	Campagne de recherches de fuites	Saint-Gervais-les-Bains	2026	40 000 €	non	QUANTI-1				50%	40 000 €	20 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €			- €								
RES	ETUD	1		ETUD-1	1	Etude de la nappe du Genevois et des mesures de protection des captages	CC du Genevois	2026	200 000 €	non	NAP-8,NAP-10				50%	200 000 €	100 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	50%	100 000 €	- €	50%	100 000 €	En attente du montant estimatif et du planning prévisionnel					
RES	ETUD	2		ETUD-2	1	Etude de la nappe Barbier	CCPR	2026	80 000 €	non	NAP-10				50%	80 000 €	40 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €			- €								
RES	ETUD	3		ETUD-3	1	Etude de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour sécuriser l'approvisionnement en eau - Creux du Lyard	Mont-Saxonnex	2026	74 150 €	non	QUANTI-2				70%	74 150 €	51 905 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	70%	51 905 €	- €	30%	22 245 €		Oui				
RES	ETUD	4		ETUD-4	1	Etude de la ressource stratégique Côte du Giffre	REFG	2026	432 000 €	non	NAP-10				70%	432 000 €	302 400 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	70%	302 400 €	- €	30%	129 600 €						
RES	ETUD	5		ETUD-5	1	Réalisation d'études "volumes prélevables" sur les 4 lèthes de BV prioritaires identifiées par la CLE en 2019 (Foron Mieussy, Risse, Foron de Tannings, Borne)	SM3A	2026	576 000 €	non	QUANTI-5				70%	576 000 €	403 200 €	21	Aide classique	- €	- €	- €			- €			Montant en TTC		Oui			
RES	ETUD	6		ETUD-6	1	Réalisation d'un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) sur l'ensemble du territoire du SAGE	SM3A	2026	240 000 €	non	QUANTI-3	Déf 9_Cible PTGE			70%	240 000 €	168 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	70%	168 000 €	- €	30%	72 000 €	Montant en TTC		Oui			
RES	ETUD	7		ETUD-7	1	Contribution à l'étude de définition des aires d'alimentation et zones de sauvegarde du Mont Forchat	SRB	2027	10 000 €	oui	NAP-8				70%	10 000 €	7 000 €	23	Aide classique	- €	- €	- €	70%	7 000 €	- €	30%	3 000 €		Oui				
RES	ETUD	8		ETUD-8	1	Plan de gestion des eaux du Saïve – Définition des zones de sauvegarde sur le massif du Saïve	SRB	2026	30 000 €	oui	NAP-8				70%	30 000 €	21 000 €	23	Aide classique	- €	- €	- €	70%	21 000 €	- €	30%	9 000 €		Oui				
RES	ETUD	9		ETUD-9	1	Poursuite de l'étude Nappe de Scientrier - Étude préalable à la recharge active de l'aquifère	SRB	2027	30 000 €	non	NAP-10				50%	30 000 €	15 000 €	25	Aide spécifique	- €	- €	- €	50%	15 000 €	- €	50%	15 000 €	Objectif : recharge de la nappe via les sources de la Vallée Verte FA AEP2		Oui			
RES	SPEA	1		SPEA-1	1	Schéma directeur intercommunal eau potable (à l'échelle de la CCMG) + PGSSÉ	CCMG	2026	400 000 €	non	QUANTI-1,QUANTI-2				50%	400 000 €	200 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	50%	200 000 €	- €	50%	200 000 €	A retenir		Oui			
RES	SPEA	3		SPEA-3	1	Gestion durable : étude de sectorisation ; ITV ; pression	Marnaz	2026	114 200 €	non	QUANTI-1				50%	114 200 €	57 100 €	25	Aide classique	- €	- €	- €			- €				Oui				
RES	SPEA	4		SPEA-4	1	Mise à jour du Schéma Directeur de l'eau potable (SDAEP) de 2015	Passy	2026	40 000 €	non	QUANTI-1,QUANTI-2				50%	40 000 €	20 000 €	25	Aide classique	- €	- €	- €	50%	20 000 €	- €	50%	20 000 €		Oui				
RES	SPEA	5		SPEA-5	1	Mise en																											

## FICHE MAITRE D'OUVRAGE

### IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Date de mise à jour des données : 02/04/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Saint Gervais les Bains		
Numéro interlocuteur Agence	74236		
Entité de gestion (issue de SISPEA)	Commune de Saint-Gervais-les-Bains		
Population permanente INSEE 2021	Non concerné habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	500 000 € HT		
Moyens humains (ETP)	3 ETP (même personnel que pour l'assainissement)		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance / m <sup>3</sup>	2,18 €/m <sup>3</sup>
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Moins de 10 ans (non financé par l'agence)		
CAPTAGES			
Nbre de captage	14	Taux de protection de la ressource (DUP)	80%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	6/6		
RENDEMENT			
Règlementaire	68,3%		
Rendement n-1	71,7%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	Aucun secteur		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	350 000 € HT		
Moyen humains (ETP)	3 ETP (même personnel que pour l'eau potable)		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance / m <sup>3</sup>	1,96 €/m <sup>3</sup>
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			

Année de validation (ou état d'avancement)	Moins de 10 ans (non financé par l'agence)
<b>Conformités globales</b>	
Traitement	Autre
Equipement	Autre
Collecte	100%

<b>GEMA</b>	
<b>Présentation générale</b>	
Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	Non
Budget moyen annuel	0 €
Moyens humains (ETP)	0

<b>OBSERVATIONS</b>
- Traitement de l'assainissement à préciser - Transfert compétence GEMAPI au SM3A

<b>Carte des compétences</b>
------------------------------

SMQ – processus « Mettre en œuvre les interventions »

**MODELE TYPE Contrat : Annexe 3 - FICHE ACTION**

Identification de l'action		
Volet	MAH / RES / POL / TSV / SUB	Nom complet
Thème	ECO / MAH / ASS / SPEA / AGRI / IND / AEP / TRANSV / PLUV / SOL / ANIM / COM / ETUD / SUIV	Nom complet
Action	1 à N	
Sous action		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Code complet</b>	<b>Campagne de recherche de fuites</b>

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Oui / non	Code action PAOT	Opération PDM/PAOT
PBACC	Oui / non	Code Défi PBACC	Défi
Orientation fondamentale SDAGE	Oui / Non		

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	Saint-Gervais-les-Bains
Localisation de l'action	FRDR10889 FRDR566D FRDR566C	Saint-Gervais-les-Bains
Objectif de résultat de l'action	Campagne de recherche de fuites sur réseaux, menée par les entreprises, forfait de 40 jours	Codes ouvrages concernés : Non concerné
Indicateur(s) Technique(s)	Rendement du réseau AEP	
Etat initial / problème rencontré	Difficulté à localiser précisément les fuites sur réseau de distribution communal	
Objectifs poursuivis / état final envisagé	Avoir un état des lieux précis des tronçons fuyards pour adapter le programme de travaux pluriannuel après 2027 et procéder à des réparations ponctuelles	
Moyen d'y parvenir / détail de l'action	Engagement budgétaire de 40 000 euros HT pour l'opération	

<b>Référence du document préconisant l'action</b> (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Schéma directeur d'eau potable
---	--------------------------------

Calendrier prévisionnel	
<b>Année engagement de l'opération objet de l'action</b>	2026
<b>Durée</b>	1 an

Détail de l'action et année d'engagement				
Code	Intitulé	Montant	HT / TTC	Année
	Sous action 1			
	Sous action 2			
	Sous action 3			
	Sous action 4			
	Sous action ...			
	Sous action ...			
		- €		

SMQ – processus « Mettre en œuvre les interventions »

## MODELE TYPE Contrat : Annexe 3 - FICHE ACTION

Identification de l'action		
Volet	MAH / RES / POL / TSV / SUB	Nom complet
Thème	ECO / MAH / ASS / SPEA / AGRI / IND / AEP / TRANSV / PLUV / SOL / ANIM / COM / ETUD / SUIV	Nom complet
Action	1 à N	
Sous action		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Code complet</b>	<b>Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales</b>

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Oui / non	Code action PAOT	Opération PDM/PAOT
PBACC	Oui / non	Code Défi PBACC	Défi
Orientation fondamentale SDAGE	Oui / Non		

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	Saint-Gervais-les-Bains
Localisation de l'action	FRDR10889 FRDR566D FRDR566C	Saint-Gervais-les-Bains
Objectif de résultat de l'action	Disposer d'un schéma directeur des eaux pluviales	Codes ouvrages concernés : Non concerné
Indicateur(s) Technique(s)		
Etat initial / problème rencontré	Absence de schéma directeur des eaux pluviales sur la commune de St-Gervais	
Objectifs poursuivis / état final envisagé	Réalisation par un bureau d'études d'un schéma directeur des eaux pluviales, pour permettre un état des lieux des réseaux EP et un programme pluriannuel d'investissement	
Moyen d'y parvenir / détail de l'action	Engagement budgétaire de 20 000 euros HT pour l'opération	

Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Schéma directeur des eaux usées
--	---------------------------------

Calendrier prévisionnel	
Année engagement de l'opération objet de l'action	2026
Durée	1 an

Détail de l'action et année d'engagement				
Code	Intitulé	Montant	HT / TTC	Année
	Sous action 1			
	Sous action 2			
	Sous action 3			
	Sous action 4			
	Sous action ...			
	Sous action ...			
		- €		